

Informations de base	
2006/2647(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Tibet Subject 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Chine Tibet	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
26/10/2006	Décision du Parlement	T6-0465/2006	Résumé
26/10/2006	Résultat du vote au parlement		
26/10/2006	Débat en plénière		
26/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2647(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0555/2006	24/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0557/2006	24/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0558/2006	24/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0562/2006	24/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0565/2006	24/10/2006	
Proposition de résolution		B6-0568/2006	24/10/2006	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0465/2006	26/10/2006	Résumé

Résolution sur le Tibet

2006/2647(RSP) - 26/10/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 66 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, une résolution sur le Tibet.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

La résolution rappelle que le 30 septembre 2006, plus de 70 Tibétains ont tenté de franchir le col gelé de Nangpa La, dans la région himalayenne du Tibet, à quelque deux heures de marche de la frontière népalaise, pour aller demander le statut de réfugié au Népal. Au mépris du droit international, la police armée du peuple chinois a fait feu sur ces civils tibétains non armés, notamment des femmes et des enfants.

Le Parlement condamne le recours disproportionné à la force par la police armée du peuple chinois, qui a tiré sur des civils tibétains non armés, notamment des enfants. Il demande instamment aux autorités chinoises de garantir que les Tibétains arrêtés lors de cet incident ne soient pas maltraités pendant leur détention et que les normes internationales en matière de droits de l'homme soient respectées. Il demande également aux autorités chinoises de libérer immédiatement tous les enfants emprisonnés à la suite de cet incident.

Le Parlement invite le Conseil et la Commission à réaffirmer que seul le dialogue entre le gouvernement chinois et les représentants du Dalaï Lama peut contribuer à un règlement pacifique et durable de la situation au Tibet auquel les deux parties puissent souscrire. Il demande à la Chine de poursuivre le dialogue avec les représentants du Dalai Lama afin d'améliorer le respect des droits religieux, culturels, linguistiques et politiques dans la région autonome du Tibet.